



Rénovation de l'ancien bâtiment administratif de la Mine inscrit à l'ISMH en équipements à vocation culturelle et construction d'une médiathèque à Pont-Péan (35) Réalisation du 1% artistique

Cahier des charges

Ville de Pont Péan
2 avenue du chemin vert
35131 Pont Péan

Maître d'ouvrage : Monsieur le Maire
Maître d'œuvre : Madame Françoise Berthelot, architecte DPLG, mairie de Pont-Péan
Comptable signataire des paiements : Monsieur le Trésorier de Guichen

OBJET :

Le présent cahier des charges porte sur la définition du programme artistique du 1% artistique dans le cadre de la rénovation et l'extension de l'ancien bâtiment de la Mine en médiathèque et équipements à vocation culturelle à Pont-Péan (35) et précise les modalités de consultations des artistes sélectionnés.

(Décret n°2005.090 du 4 février 2005 modifiant les dispositions du décret n°2002.677 du 29 avril 2002 sur l'obligation de décoration des constructions publiques

Et circulaire du ministre de la Culture et de la Communication, datée du 16 août 2006 et publiée au Journal Officiel du 30 septembre 2006.)

SOMMAIRE :

1 - OBJET - BUDGET	3
1.1 - PRESENTATION DE L'OUVRAGE – SITUATION :	3
1.2 - MODALITES DE SELECTION	3
1.3 - BUDGET DU 1% ARTISTIQUE.....	3
2 – OBJECTIFS GENERAUX DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	3
3 - EXIGENCES DE LA COMMANDE PUBLIQUE	5
<i>3.1 – Contexte architectural</i>	5
<i>3.2 - Nature de la commande</i> :.....	6
4 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION	7
5 –COMITE ARTISTIQUE	8
6 – ANNEXES – PLANS	8

1 - Objet - budget

1.1 - Présentation de l'ouvrage – Situation :

Pont-Péan, située dans le département d'Ille-et-Vilaine (35) à 12 km au sud de Rennes, est une commune jeune, créée du détachement d'une portion de territoire de la commune de Saint-Erblon en 1986. Elle est intégrée à RENNES METROPOLE (EPCI).

La commune comporte à ce jour 4 335 habitants (population INSEE 2021).

Dans sa volonté de valoriser le patrimoine et de répondre aux besoins croissants d'équipements et de services à la population, la commune a souhaité réhabiliter l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan et réaliser un aménagement global de ce site en lui donnant une seconde vie socio-culturelle. Le coût des travaux est estimé à 3 398 000 € HT lors de l'APD. Les travaux ont commencé en juin 2024 et la réception des travaux est prévue au 1er trimestre 2026.

1.2 - Modalités de sélection

Le comité artistique devra sélectionner, sur la base des critères de sélection des candidats, 3 artistes ou équipes d'artistes qui sont admis à présenter une offre.

Le cahier des charges comprenant le programme artistique est envoyé gratuitement aux 3 candidats.

A la réception des projets, le comité artistique sera chargé d'émettre un avis sur le choix de l'artiste. A la suite, le maître d'ouvrage effectuera le choix du titulaire du marché. Il peut décider, sur proposition du comité artistique, de supprimer ou de réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté.

1.3 - Budget du 1% artistique

Le montant des sommes toutes taxes comprises qui lui sont affectées doit être égal à 1% du montant hors taxes du coût prévisionnel des travaux (hors dépenses de voirie et réseaux divers et les dépenses d'équipement mobilier) établi par le maître d'œuvre lors de la remise de l'avant-projet Définitif (APD) soit un montant APD à prendre 3 398 000 € moins 165 000 € (mobilier) et 55 000 € (scénographie) soit 3 178 000 €

Ce montant de 31 780 € TTC comprend la conception, l'acheminement et l'installation des œuvres et les taxes afférentes et les indemnités prévues aux candidats non retenus soit 1 200 € pour chacun des 2 artistes non retenus, ainsi que les frais annexes (frais de publicité, déplacements pour l'artiste appartenant à une organisation professionnelle, et le nom de l'artiste, et le cas échéant, d'autres prestations liées à l'œuvre comme le 1% de la rémunération brute HT et qui sera versé au titre de la contribution dite de "1% diffuseur").

2 – Objectifs généraux de la maîtrise d'ouvrage

Le passé minier de la ville de PONT-PEAN est atypique pour la région.

Parmi les traces de la mine qui n'ont pas encore été effacées, la plus visible est l'imposant bâtiment des bureaux. Construit au tout début des années 1890, inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 1985, il constitue le plus important témoignage de l'exploitation minière de plomb argentifère de Pont-Péan, mine qui fut, à son apogée au XIXème siècle, l'une des plus importantes mines de plomb d'Europe produisant du plomb argentifère et de la galène.

La commune dispose du terrain et du bâtiment depuis 1996. Elle a engagé en septembre 2016 la réalisation d'une étude de programmation sur la réhabilitation et l'extension de l'ancien bâtiment administratif de la Mine. Cette étude a été réalisée par le cabinet MÉDIÉVAL - AFDP (Agence Française du Patrimoine) 12 quai Maréchal Joffre - 69002 Lyon.

Cette étude de programmation, réalisée en concertation avec les acteurs du projet et les habitants, a conduit la commune à définir le projet. En effet, la commune souhaite donner à ce bâtiment une destination et plusieurs usages :

- une médiathèque,
- des locaux à usage associatifs (culturelles et de loisirs),
- des espaces d'expositions mettant notamment en valeur le patrimoine industriel (lié à l'ancienne Mine), et des espaces partagés.

Le groupement TITAN a élaboré la conception du projet de la phase APS à la phase PRO.

Le groupement TITAN était composé comme suit :

Titulaire : TITAN – 1, rue Buffon – 44000 NANTES – 02 51 82 35 03 – contact@agencetitan.com

Co-traitants :

- Agence Clémence Farrell – Scénographe - 8, rue Godillot – 93400 Saint-Ouen
- AREST – Ingénieur bâtiment – ZA La forêt – 8, rue du Cante Merle – BP7 – 44140 Le Bignon
- Cabinet LEMONNIER – Economiste – Parc Monier – 167, route de Lorient – 35000 Rennes
- EIRL Clarisse CROUIGNEAU – Architecte du Patrimoine – 15, rue du Roi Albert – 44000 Nantes
- Symbiance Ingénierie – Ingénieur Acoustique – 22, avenue Modigliani – 44300 Nantes
- TRIBU Energie – BET Fluides - 20 rue d'Isly – 35000 Rennes

Cet équipement se veut être un nouveau lieu culturel au service de :

- La lecture
- Les loisirs
- Le patrimoine
- Les arts

Un nouvel équipement culturel porteur de sens et répondant à des besoins :

- **Un enjeu identitaire, mémorial et patrimonial** : Pont-Péan est une commune jeune, qui a besoin de cultiver un sentiment d'appartenance. L'ancien bâtiment de la mine de plomb a une forte identité historique à Pont-Péan. C'est un espace de mémoire collective témoin du fort passé ouvrier de la commune et des villes environnantes.

Ce projet est donc une alliance d'un bâtiment historique et d'un bâtiment contemporain.

- **Un enjeu social, culturel et éducatif** : le nouvel équipement offre une opportunité de structurer le paysage de la vie socioculturelle de la commune, une entité à part entière avec l'espace Beausoleil. L'enjeu éducatif et la transmission de l'histoire industrielle à la jeunesse pont-péannaise figurent parmi les objectifs de ce projet.

- **Un enjeu urbain** : il s'agit de créer une nouvelle centralité au sein de la commune faisant le lien entre les nouveaux quartiers et l'habitat plus ancien, en cohérence avec une urbanisation contribuant à renforcer l'attractivité de Pont-Péan et la ZAC multi-sites en cours de réalisation à proximité du site minier.

- **Un enjeu patrimonial** : le projet alliera la réhabilitation du bâtiment inscrit au titre des monuments historiques et la création d'une extension contemporaine à usage de médiathèque

- **Un enjeu architectural** : l'architecture s'attachera à proposer une accessibilité à tous les publics, une harmonie entre le bâtiment historique et les extensions contemporaines, une flexibilité du bâtiment.

• **Un enjeu environnemental** : le projet sera exemplaire en matière de qualité environnementale, tant du point de vue de la qualité de l'air, du choix des matériaux, de la réduction des consommations d'énergies et de production d'énergies, de la récupération d'eau de pluie, ... Il sera exempt de risques de pollution et sera précurseur sur le plan de l'écologie constructive et des règles sanitaires. De plus, ce projet est limitrophe de la ferme solaire de 38 hectares et actuellement la plus importante de Bretagne.

• **Un enjeu énergétique** : le projet sera à très faibles consommations énergétiques, aussi bien pour la partie à réhabiliter que pour la partie neuve.

L'œuvre devra s'intégrer au pôle culturel constitué par la salle multifonction et culturelle Espace Beausoleil, la future médiathèque, le futur espace muséal et les espaces associatifs du monument historique.

La médiathèque :

Au centre de la médiathèque, un espace d'accueil de 16 m² et un espace partagé de convivialité de 115 m² à disposition des habitants et associations (hors des horaires d'ouverture de la médiathèque) avec de chaque côté une aile de 157 m² contenant des espaces de collection.

Le bâtiment administratif de la mine

Cet espace qui s'étend sur 2 étages sera réservé au tissu associatif local et comprendra :

- Une salle de réunion de 29m²
- Un espace multi-activités de 93 m²
- Une salle de répétition de 97 m².

L'espace muséal de 110 m² :

- Une galerie patrimoniale de 58 m² retraçant 5 siècles de l'histoire de la Mine
- Un espace d'exposition temporaire d'environ 40 m²

Tous ces équipements permettront d'accueillir au minimum :

- Régulièrement, 12 classes du groupe scolaire soit 280 élèves à la médiathèque.
- Les professionnels de la petite enfance et le centre de loisirs soit environ 50 personnes
- 800 abonnés actifs et les participants aux animations de la médiathèque
- 500 adhérents des associations pont-péennaises et / ou intercommunales

3 - Exigences de la commande publique

3.1 – Contexte architectural

L'œuvre devra compléter l'ancrage culturel du nouveau bâtiment, mettra en exergue la solidarité des mineurs et valorisera l'histoire minière locale soulignée par la dénomination du site « le carreau ».

Les lieux suivants sont particulièrement favorables à la réalisation du 1% artistique :

- SAS de transition et de liaison entre le bâtiment historique et la médiathèque.
- Devant la façade nord du monument historique ou devant la façade sud de la médiathèque
- Accueil de la médiathèque – œuvre intérieure

Ne seront pas autorisés :

- Tous projets sur l'ensemble des façades du monument historique

- Tous projets masquant l'escalier façade nord.

3.2 - Nature de la commande :

Une ou plusieurs œuvres artistiques peuvent rentrer dans le champ des arts visuels.

L'œuvre à réaliser pourrait avoir un thème en rapport avec son lieu d'implantation - carreau de la Mine - l'architecture des locaux sachant que les objectifs du maître d'ouvrage sont la valorisation du patrimoine minier du site, l'architecture du bâtiment.

Il est précisé que les mobiliers font l'objet de 2 marchés publics.

L'œuvre devra s'inscrire dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Il serait souhaitable que l'œuvre soit compatible avec la démarche environnementale (matériaux non polluants et "écologiques", mise en œuvre et exploitation économe en énergie. L'ensemble pourra éventuellement être en rapport avec les énergies renouvelables.

L'œuvre devra présenter un caractère pérenne, respecter les règles de sécurité pour un établissement recevant du public, être d'entretien et de maintenance facile. Elle deviendra la propriété de la commune.

Si elle est située à l'extérieur, elle devra privilégier un lien ou une accroche physique avec les bâtiments.

Dans tous les cas, il est indispensable de laisser un passage libre de 90 cm de large par 2 mètres de haut face à chacune des trois issues prévues (afin d'assurer l'évacuation en cas d'incendie ou de sinistre).

L'artiste est libre d'utiliser les matériaux qui lui sont nécessaires pour la réalisation de l'œuvre. Il a obligation de justifier ses choix en terme structurel par la solidité de ses ouvrages et en termes de durabilité, pour la pérennité de l'œuvre.

L'œuvre devra aussi prendre en compte la contrainte de résistance mécanique liée au site.

Enfin elle devra intégrer les notions d'évolution dans le temps et l'espace. Sa dangerosité devra être adaptée à sa localisation. Entretien et maintenance au minimum.

4 – Calendrier prévisionnel de la consultation

La présente consultation est passée dans le cadre des dispositions des articles R.2172-7 à R.2172-14 du code de la commande publique relatifs aux marchés de décoration des constructions publiques. La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée restreinte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Etapes	Date prévisionnelle
1ère réunion du comité artistique : travail sur le programme de la commande artistique	16/01/25 – 14H
1 – Phase candidature	
Lancement de la consultation en procédure adaptée restreinte : Rédaction des documents de consultation Publication d'un appel à candidatures dans la presse spécialisée + réseau des professionnels	Semaine 9 - 2025
Réception des candidatures	18/04/2025 – 12 heures
Analyse recevabilité des dossiers reçus et envoi pour avis à la DRAC et aux artistes associés	Semaines 17 et 18
Réunion du comité artistique : Examen des candidatures et sélection des 3 candidats admis à présenter un projet	13 mai 2025 – 14 H
1 – Phase offre	
Information des candidats retenus et des candidats évincés + Envoi du DCE complet aux candidats retenus	Semaine 20 ou 21
Possibilité d'une visite du site par les candidats présélectionnés	Mercredi 11 juin - 9H30
Remise des projets	Fin août 2025 - semaine 35
Réunion du comité artistique : Analyse des projets avec une audition possible des candidats Classement des projets + Sélection du lauréat	4 Septembre 2025 – 14 H.
Attribution du marché par le Conseil Municipal	6 octobre 2025
Information des candidats évincés Indemnisation des candidats non retenus	Semaine 41
Notification du marché au lauréat	Semaine 41
Réalisation et installation de l'œuvre	De novembre 2025 à février 2026
Réception de l'œuvre	Mars 2026

5 –Comité artistique

Membres à voix délibératif

Titre / Qualité	Personne
Le maître d'ouvrage	Agnès GUILLET - Adjointe à la culture / Présidente du comité artistique Assistée de : Bernadette DENIS, délégué au patrimoine
L'architecte (maître d'œuvre),	Architecte interne : Françoise BERTHELOT
1 représentant des utilisateurs du bâtiment (représentant associatif ou agent public),	Camille SIEGEL, responsable de l'Espace Beausoleil
Le directeur régional des affaires culturelles (DRAC) ou son représentant	Mme Alexandra AYLNER, chargée de mission arts visuels
1 personnalité qualifiée dans le domaine des arts plastiques choisie par le commanditaire	Mme IMPERATO – Sculptrice de Pont Péan Mme COUASNON – Artiste peintre de Pont Péan
2 personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques nommées par le directeur régional des affaires culturelles, dont une sélectionnée dans une liste établie par les organisations professionnelles d'artistes	Isabelle TESSIER - Directrice de l'Artothèque de Vitré Olivier LÉBOUCHER – Directeur de l'académie Malouine d'Arts Plastiques

Membre à voix consultative :

M.TREGOUET – 1er adjoint (2014-2020) en charge du projet

6 – Annexes – Plans